

Hommage au Doyen Jean-Claude Douence

Jean-Claude Douence est et restera dans notre esprit un éminent penseur du droit administratif dans ses analyses du droit des collectivités locales, la distinction entre personnes publiques fondatrices et personnes corporatistes ou encore une approche, plus technique mais non moins érudite, du droit économique local au travers notamment de la notion de délégation de service public ou de ses analyses du droit des sociétés d'économie mixte locales.

Il a marqué bien sûr par son apport à la doctrine, ses intuitions souvent vérifiées et son attachement à la clause générale de compétence et au principe de libre administration des collectivités locales mais également par sa profonde rigueur et son attachement à ce qui constitue la fonction universitaire dans ses différentes dimensions d'analyse théorique mais également d'implication administrative. L'universitaire se devait de côtoyer ceux qui appliquent le droit mais de rester éloigné du politique. Il a marqué par son engagement dans les instances universitaires (doyen de la faculté de droit de Pau, puis premier vice-président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pendant dix ans), sa direction du Centre d'études des collectivités locales de cette université qu'il a créé et qu'il a fait rayonner à la fois en tissant des liens avec le centre de gestion 64 mais aussi en l'insérant dans un réseau d'acteurs et dans le rayonnement des sociétés savantes spécialisées dans le droit des collectivités territoriales (AFDCL et le GRALE). Sa direction de l'encyclopédie Dalloz des collectivités locales et son commentaire du code général des collectivités territoriales constituent une marque de ce qu'il a apporté à la matière.

Directeur de onze thèses, il a participé à la transmission et à la formation d'universitaires se rattachant à l'idée de solidarité et à la notion de service public, comme l'a fort justement souligné Bertrand Faure (B. Faure , AJDA 2023.689). Il a également été membre du CNU ayant conscience que le droit local ne pourrait gagner en lettres de noblesse que s'il est défendu dans les instances nationales.

Très attaché au GRALE, dont il était membre du conseil scientifique, il a alimenté régulièrement les chroniques annuelles de jurisprudence de l'annuaire des collectivités locales depuis 1986, puis de l'ouvrage droit et gestion des collectivités territoriales. Son analyse du droit des services publics locaux et des modes de gestion était toujours attendue.

Il nous restera en mémoire son regard empreint de curiosité et d'humanisme et cette certitude pour un certain nombre d'entre nous que si nous avons embrassé la carrière universitaire et le droit des collectivités territoriales c'est essentiellement grâce à lui.

Martine LONG

Maître de conférences HDR à l'Université d'Angers